Citoyenneté, énergie et climat

SERGE ANTOINE

Président d'honneur

Comité 21 – Comité français pour l'environnement et le développement durable

Le développement durable – thème central du prochain Sommet de Johannesburg – a des relations évidentes avec la citoyenneté. Sur des thèmes comme l'énergie ou l'effet de serre, rien ne bougera dans le monde sans prise de conscience, sans formulation d'ambitions et de programmes, sans actions d'entraînement sous-tendues par le civisme. C'est par la citoyenneté qu'il faut commencer, avant même de parler énergie.

Soyons frères, non parce que nous serons sauvés
mais parce que nous sommes perdus
Edgar Morin (*Terre Patrie*, 1993)

Vers l'apprentissage de la multicitoyenneté

La citoyenneté c'est d'abord le sentiment que chacun a une responsabilité par rapport à la collectivité. On la fonde par une éthique ou par une morale, bien sûr ; mais, comme les fleurs, elle a besoin d'humus ; il ne peut être question d'une culture sans sol. Et le sol, c'est d'abord le constat qu'on peut y faire quelque chose.

Le « développement durable » qui a pour vecteur le « relais de génération » (léguer à nos enfants le patrimoine que nous avons emprunté à nos ancêtres) apporte dans la durée un vent porteur pour le civisme. D'ailleurs il ne peut fonctionner sans civisme, sans éthique.

La citoyenneté peut être individuelle, familiale, ou plus collective. Elle peut être portée par des personnes mais aussi par des associations, par des collectivités, par des entreprises. Et, ce qui est nouveau, c'est qu'elle peut faire l'objet de partenariats entre plusieurs types de ce que l'on appelle d'ailleurs des « personnes morales ». Il est de plus en plus d'activités menées conjointement par des municipalités, des entreprises, des associations. C'est-à-dire par la « société civile » que l'on qualifie chez les Anglo-Saxons, de « *major groups* ». La reconnaissance de ce civisme multi-partenaires, a été, pour la première fois affirmée dans une conférence mondiale des États : le Sommet Planète Terre de Rio de Janeiro en 1992. Alors même que ce sont les nations unies (les États) qui ont lancé et tenu cette conférence, 9 chapitres de ses engagements sur 40 qui ont été signés par quelques 120 chefs d'État et de gouvernement, ont été consacrés aux groupes majeurs, à la société civile.

antoine@comite21.asso.fr

La part faite à la société civile depuis dix ans est grandissante, et le Sommet de Johannesburg de 2002, consacré à nouveau, dix ans après Rio, au développement durable, ne pourra qu'amplifier encore le rôle que l'on attend d'elle par rapport à celui des États qui sont maintenant au nombre de 180 mais dont la force et l'efficacité ne sont plus ce qu'elles étaient. S'agit-il de l'effet d'une montée du libéralisme ou de la complexité des problèmes qui ne se satisfait plus de systèmes administratifs centralisés et compartimentés ? S'agit-il de la rapidité des mutations qui laisse sur place les organisations lourdes ? S'agit-il de l'irruption très forte de la communication qui privilégie les réseaux en même temps que le pouvoir des médias et de l'opinion ? Nous n'irons pas plus loin ici, dans ce diagnostic. Disons simplement que le temps est venu d'une plus grande décentralisation, au sens plein, et pas seulement d'un transfert partiel de pouvoirs des États vers les collectivités territoriales – provinces, communes – (« on gouverne de loin on administre de près ») ? Le temps est venu du nourrissement de la société civile par la part plus grande donnée à l'éthique ; on évoque de plus en plus les « entreprises citoyennes », « l'écocitoyenneté », les « chartes éthiques », « les forums citoyens ». Il est temps que l'on pense à l'échelle de la gouvernance mondiale.

Cet appel à l'éthique mondiale est conforté par la référence déjà acquise au « principe de responsabilité » fortement répété dans la déclaration du Sommet de Rio, alors que 20 ans auparavant, c'était celui de « souveraineté nationale » qui était affiché à Stockholm. Chaque pays, disait-on alors, est souverain quant à sa politique d'environnement et n'a pas à accepter la moindre ingérence. Je me souviens alors de la délégation du Brésil, excusant les interventions européennes ou américaines sur les atteintes à la forêt tropicale. Aujourd'hui le principe de responsabilité d'un pays par rapport à ses voisins ou par rapport à la planète est affirmé haut et fort.

La valeur de ce principe de responsabilité est conforté par la montée du pouvoir judiciaire. Quand quelque chose ne va pas, ou paraît ne pas aller, on se retourne en justice contre son voisin, contre la commune, contre l'État. La société de droit prend une place grandissante : elle ne pourrait pas le faire s'il n'y avait pas la montée du principe de responsabilité. Or, la référence du juge se fait implicitement sur une morale, sur une éthique, sur le civisme.

Mais nous l'avons dit : il n'y a pas de civisme en soi : le citoyen, pour être pleinement citoyen, doit se référer à ce qui est bien et ce qui l'est moins pour la collectivité. Le civisme renvoie donc à la connaissance et l'appréciation de la situation, et surtout de son évolution. Même lorsqu'il est porté par l'instinct ou par d'anciennes traditions religieuses et qu'il condamne le gaspillage, par exemple, le civisme ne peut naître que d'une appréciation de ce qui est bon pour la collectivité ou une collectivité plus large, ou encore (et là nous rejoignons la morale internationale), de ce qui est bon pour la planète. Si l'enjeu planétaire (« la Terre est entre nos mains » était la devise de Rio, « nous n'avons qu'une seule Terre » était celle de Stockholm) est compris, nous devenons alors des citoyens de la planète ; ou plus exactement, à la fois des citoyens de notre village et de la planète.

Nous devons apprendre la « multicitoyenneté ». Nous constatons, parce que la planète est plus fragile qu'on ne pense et parce que la communication nous aide à saisir les antipodes et donc à cultiver la solidarité, cette montée de notre responsabilité à l'égard du monde.

Cheick Anta Diop nous avertissait que « l'écologie, la défense de l'environnement, tendent à devenir les fondements d'une nouvelle éthique de l'espèce, fondée sur la connaissance : le moment n'est pas loin où la pollution de la nature deviendra un sacrilège, un acte criminel, même et surtout pour l'athée, du seul fait que l'avenir de l'humanité est impliqué », (« Civilisation ou barbarie », 1981).

Paul-Émile Victor lui faisait écho en espérant que, « bientôt, le monde se dotera d'un sens civique planétaire. »

Le civisme face aux questions énergétiques et climatiques

La citoyenneté aujourd'hui couvre quelques champs importants : l'aide humanitaire en est, et elle s'exerce très heureusement hors des frontières ; mais les climats et l'énergie sont encore trop peu assumés. Bien que la télévision et la radio évoquent de plus en plus le réchauffement des climats, la grande majorité de la population le place hors champ par rapport au civisme. Le phénomène n'est pas, comme il le devrait, relié aux activités humaines dont on sait maintenant qu'elles sont largement la cause de son évolution. L'opinion a encore tendance à extérioriser le problème et le place au niveau de Dieu ou des Nations Unies. C'est un peu ce qui se passe pour les catastrophes « naturelles ». Le climat est encore de l'ordre des phénomènes subis.

Pour ce qui concerne l'énergie, la prise de conscience est peut être plus sensible mais elle concerne surtout le réflexe d'économies personnelles et ses effets sont encore à peine naissants. Les campagnes de maîtrise de l'énergie engagées depuis 25 ans, sous forme de pulsations, portent moins du quart du fruit qu'on en attend. « L'écohabitant » devrait, et pourrait, réduire d'un tiers la consommation pour son habitation : chauffage, éclairage, eau chaude, cuisson. Dans un pays européen moyen, le chauffage représente 70 % de l'énergie utilisée, l'eau chaude 10 %, la cuisson 7 %, l'éclairage et le reste, 15 %. En trente ans d'efforts, la note du chauffage a baissé de 20 % mais il y a encore de la marge et le reste a peu suivi.

L'automobiliste citoyen n'est pas plus zélé que l'habitant et n'a aucune conscience que le carburant qu'il utilise ne sera plus là dans une génération contemporaine de 70 ans. Le choix d'une voiture économe n'est pas entré dans les mœurs et, en Europe, les derniers modèles hybrides ou très sobres (3 litres aux 100 km) ne se vendent que par petites centaines. Et quant aux

transports en commun, ils ne progressent que très lentement, même lorsque les responsables urbains ont inversé à leur profit la part qu'ils donnaient autrefois aux routes. La société n'avancerait-elle que sous la contrainte, et son moteur ne serait-il, comme on l'a dit, qu'un moteur « à catastrophes » ?

Le civisme n'est pas seulement circonscrit à la « niche » du secteur de l'habitat ou des transports ; il ne progresse que si l'ensemble des éléments bouge dans le même sens. À commencer par exemple par l'éducation, l'enseignement, la formation.

Les associations peuvent beaucoup parce qu'elles sont au cœur d'une pédagogie du civisme. Non seulement celles qui ont pour champ l'environnement, l'éducation ou la consommation, mais toutes les autres, celles du champ social par exemple.

Mais il ne suffit pas de le dire. Des pas concrets sont indispensables dès le plus jeune âge. Par exemple, le contact direct avec les énergies renouvelables dans le groupe scolaire : pourquoi tous les nouveaux groupes scolaires ne seraient-ils pas conçus en « haute qualité environnementale » ? Et que soit placé dans chaque école un élément d'énergie renouvelable et un élément de démonstration de recyclage. Chacun le sait : le contact direct vaut bien l'enseignement par le livre.

Les entreprises, parce que leur vertu est de faire leurs comptes ont, depuis 10 ans, fait un réel effort pour utiliser moins d'énergie : l'« efficacité énergétique », qu'on appelle aussi l' « intensité énergétique », rapport de l'énergie utilisée pour une unité produite, n'a comme instrument de mesure évidemment pas le même sens partout dans le monde. Mais, ce qui compte, c'est l'évolution. Il y a d'année en année des progrès sensibles. En dix ans (1987-1997), l'industrie en Asie a réduit sa part de 48,6 à 37,4 %, en Europe de 37,9 à 32,9 %, et dans les pays en développement de 44,4 à 34,9 % et en Amérique du Nord de 30,1 à 26,3 %.

« Les entreprises citoyennes » gagnent du terrain, mais les PME-PMI, qui sont dans le monde des centaines de millions, sont encore loin d'être suffisamment concernées et il y a souvent une grande distance entre l'état-major d'une entreprise et ses sous-traitants. Il n'y a qu'à regarder le nombre de celles qui se sont engagées dans la voie de l'ISO 1400, démarche volontaire de stricte discipline dans laquelle les économies d'énergie ont une place de choix : elles sont peu nombreuses.

Les États ont une large responsabilité dans cet apprentissage de civisme, dont les moteurs peuvent être l'éducation et l'exemple donné par l'autorité publique, de même que l'incitation financière.

L'effet de la fiscalité, qui n'est jamais neutre, aurait bien besoin d'une révision et d'un « pontage » pour que soient effectivement mis en place des entraînements économiques ou sociaux pour le développement durable. Sans même parler d'écofiscalité, le regard critique dans chacun des pays, sur les bases d'imposition serait sûrement très salutaire. Il peut y avoir aussi l'action normative ou encore le « coup de pouce » pour le démarrage d'activités plus utiles. Comment expliquer autrement le fait que dans un pays comme Chypre, 90 % des habitations soient équipées en chauffe-eau solaires et que dans un autre, à Malte, de même condition climatique, par exemple, on n'en soit qu'à 5% ?

Les États, et pas seulement les Ministres de l'Environnement, ont une part tout à fait décisive pour la culture du civisme, la fin de « l'insouciance » et la lutte contre le gaspillage individuel et collectif. Quel mot utile que celui de « gaspillage » qui désigne l'ennemi, mot que nous envient les Anglo-Saxons qui n'ont pas l'équivalent dans leur langue. Belle revanche à leur égard, eux qui ont, mieux que nous, décrit le « *sustainable development* » (mal traduit chez nous par « développement durable »). Mais prenons chacun les mots que nous avons pour les mettre en pratique. Le développement durable est sûrement pour tous les pays une base de progrès parce qu'il nous oblige à nous fixer sur mesure des objectifs à moyen terme et une éthique.

Civisme et action locale

Il est, à cet égard, réconfortant de voir (et c'est nouveau depuis dix ans) les associations de consommateurs s'intéresser aux bilans énergétiques et aux profils de comportements des habitants. Ce faisant, elles veulent les inciter à mieux consommer, par des campagnes bien moulées, sur le terrain local, et à prendre en considération un élément tout à fait important qu'est le temps dans la journée.

« L'aménagement du temps » est un concept relativement récent. Il fournit un beau terreau pour le civisme. Il est réconfortant de voir que les responsables du commerce donnent la main aux associations pour ensemble mener de véritables campagnes de promotion de produits plus économes. Et c'est ainsi, par le nombre d'acheteurs, que les produits économes en énergie peuvent voir baisser leurs prix. Si les lampes à basse consommation sont encore, en prix, supérieures aux autres, l'écart s'atténue substantiellement au fur et à mesure que s'élargit le marché.

Mais il nous paraît aujourd'hui, partout dans le monde, que ce sont les municipalités et plus largement les collectivités locales qui sont le mieux placées pour générer ce mouvement. Elles ne le savent pas et même pour certaines, pensent que ce n'est pas dans « leurs attributions ». Combien n'en ai-je pas entendu dire que leur rôle était certain pour l'eau ou pour les déchets mais pas pour l'énergie ou encore moins pour les climats[1].

Il faut corriger cela, même s'il est vrai que, pour l'énergie, la plupart des pays ont des compagnies publiques ou privées de production ou de distribution. Ceci ne remplace pas cela.

[1] Voir aussi sur ce sujet, dans ce numéro de *Liaison Énergie-Francophonie*, les articles d'Ismail Touré et de Mamadou Dianka sur « l'approvisionnement en énergies traditionnelles et ses impacts dans les villes », page 27 et page 23, et l'article de Gregory Lazarev, « Aménagement du territoire et développement durable », page 8.

Les collectivités locales ont d'abord leur part dans la consommation : elles gèrent, ont des bureaux, des écoles, parfois des réseaux de transports, et assurent l'éclairage public.

Même si la part de leur consommation est réduite, elle est cependant décisive par l'exemplarité. Surtout si la conception que l'on peut avoir de l'action municipale ne s'arrête pas au champ de sa propre responsabilité. Si l'on a de l'action locale une conception organique, la municipalité et la population forment un même corps. C'est ce que rappelait un peu le philosophe persan Al Farabi au X[e] siècle : « la cité doit être traitée comme un animal vivant ». Les autorités locales ne sont pas là seulement pour délivrer des autorisations et assurer l'ordre : elles sont là comme de grands intermédiaires pour que notre planète se porte mieux et que la population soit bien associée aux décisions.

C'est pourquoi nous avons été très attentifs, lors de l'atelier « Énergie et Villes » réuni à Beyrouth en septembre 2001, à la suggestion de l'ALMAE d'encourager le lancement de « programmes municipaux d'effet de serre ». L'idée est non seulement bonne mais elle est excellente, car à l'aune du développement durable, ce pourrait être un des meilleurs outils à proposer au Sommet de Johannesburg. Après le Sommet de Rio en 1992, qui a ouvert des principes, des orientations et déterminé de grandes voies, il sera bon que le nouveau sommet s'attache à la mise en œuvre et aux moyens pour faire entrer dans la pratique, par démultiplication et entraînement, ce qui est plus qu'un concept à rectifier.

Les programmes municipaux d'effet de serre ont deux vertus. La première, à nos yeux, est de sortir de l'action sectorielle pour bien relier, comme il se doit, des composantes qui ne doivent pas être traitées séparément : les transports, l'énergie, l'urbanisme par exemple. À l'échelle locale, on doit faire ce que l'État devrait faire pour le développement durable : travailler en interministériel.

La préoccupation de l'effet de serre a une deuxième et grande vertu : relier l'action locale et l'action mondiale. Notre condition humaine est aujourd'hui, on l'a dit, celle de la multicitoyenneté. Faire corps avec son petit pays, son village même et avec la planète à la fois. Le citoyen du monde doit pratiquer la morale aux deux bouts en même temps. Il serait bon qu'un conseil municipal, au moins une fois pendant son mandat, prenne le temps d'examiner sa responsabilité au regard des autres et du monde. Et de sortir de son intériorité. Le souci de l'effet de serre le permet mieux que tout autre préoccupation.

Les programmes municipaux d'effet de serre constituent des outils qui permettent de corriger ce que l'instinct municipal a parfois pour caractéristique : celui d'un certain enfermement. « C'est à l'ONU, disent souvent les maires, de régler le problème, pas à nous ».

Ce n'est pas exact, le développement durable se décline aux différentes échelles. Il peut se pratiquer au niveau de l'immeuble, du quartier, de la ville, de l'aire urbaine, de la région ou de la province, du bassin versant, du pays, du monde. Le travail n'est pas de même nature mais l'important est la relation que l'on peut mettre entre toutes les échelles. Ce qui est bon pour mon village doit être bon pour ma région et bon pour mon pays et bon pour le monde.

Pas toujours, car la réalité n'est pas gigogne. Mais la plupart du temps.

Tableau 1

Énergie

	Consommation d'essence en litre par personne		% énergie renouvelable/ consommation		% du résidentiel		% de l'industrie		% des transports		Consommation d'énergie	
	1987	1997	1997	Chang. depuis 87	1987	1997	1987	1997	1987	1997	1987	1997
Asie	30	50	21	18	21,7	33,6	48,6	37,4	16,4	15,9	36	899
Europe	232	303	5	56	23,1	27,1	37,9	32,9	20,9	23,0	20	350
Moyen-Orient Afrique Nord	127	149	4	19	17,5	21,2	31,7	30,4	31,2	25,7	58	1388
Sud Sahara africain	31	31	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Amérique du Nord	1618	1637	8	8	16,0	17,3	30,1	26,3	35,1	38,1	16	754
Caraïbes et Amérique Centrale	182	204	18	21	20,6	21,3	41,1	39,4	30,0	31,8	25	1202
Amérique du Sud	122	148	28	16	20,9	16,8	37,8	37,3	29,5	32,7	35	1140
Océanie	710	692	9	12	13,2	12,4	35,5	35,5	39,1	39,0	31	4038
Pays en dévelop.	548	626	6	27	18,6	21,4	34,8	30,7	27,9	29,8	4	4565
Autres	39	55	25	19	22,2	34,4	44,4	34,9	21,2	17,8	49	803

Source : WRI 2000/2001